

Femme

EN PAYS D'AUDE



Exposition réalisée par
les Archives départementales de l'Aude



Aux origines

L'archéologie met au jour des vestiges matériels mais nous renseigne plus difficilement sur la vie sociale et les mentalités du temps.



Sépulture d'une femme étreignant son enfant découverte à la Grotte Gazel (Sallèles-Cabardès), vers 5000 avant J.-C. Dessin d'Henri Duday

Une image préhistorique de l'amour maternel ?

Une sépulture double, découverte en 1966 à la grotte Gazel à Sallèles-Cabardès, nous laisse entrevoir une émotion particulièrement difficile à percevoir en archéologie : le sentiment maternel.

Dans la galerie méridionale, les fouilleurs ont pu dégager, dans une encoignure de la paroi, le squelette d'une femme adulte enserrant dans ses bras un enfant d'environ cinq ans, vraisemblablement le sien. L'âge trop avancé de l'enfant écarte l'hypothèse d'une femme morte en couches. Il est certain que ces sujets sont morts simultanément ou à quelques jours d'intervalle (sans qu'on connaisse les circonstances des décès) puisqu'ils ont pu être inhumés en même temps avant que la décomposition n'ait commencé à les disloquer. On peut dater, sans toutefois aucune certitude, cette



Grotte Gazel (Sallèles-Cabardès) : fouille en cours dans les niveaux néolithiques Cliché J. Guilaine

sépulture de la fin du Néolithique ancien (début du V^e millénaire avant notre ère).

Une telle configuration – une femme étreignant un enfant et le protégeant en l'enserrant dans ses membres – exprime un attachement sentimental que l'archéologie a beaucoup de mal, dans sa pratique, à mettre en évidence.

La « princesse de Lastours »

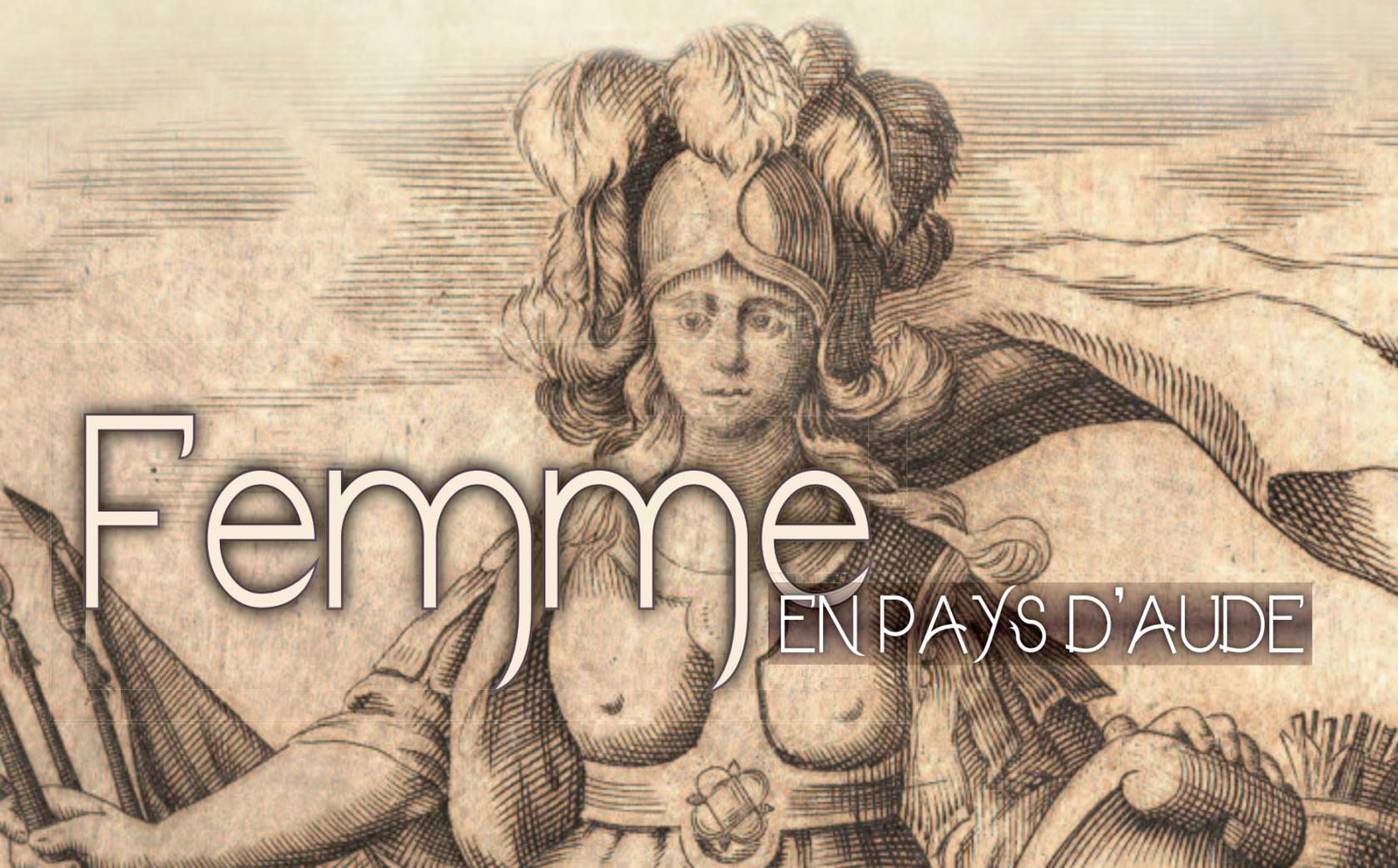
À Lastours, l'abri et la grotte au Collier, découverts en 1960, renfermaient des sépultures d'un intérêt exceptionnel. L'une d'entre elles, datant de l'Âge du bronze, révéla la dépouille d'une fillette de sept à huit ans, dotée d'un mobilier d'exception : ornements de vêtement et bijoux (plus de 30 perles tubulaires en bronze alternant avec des perles formées de fils en spirale ; une applique en tôle de bronze ; une pendoque et des perles en ambre et en verre de couleur ; deux bracelets en fil de bronze, à plusieurs spires ; un poignard dont ne nous est parvenue que la pointe de la lame).

Qu'une si jeune personne soit dotée d'un mobilier aussi varié et choisi laisse penser qu'elle bénéficiait de son vivant d'un rang social élevé. On ne sait si le statut de celle qu'on qualifie parfois de « princesse de Lastours » lui venait de sa naissance ou d'autres critères (enfant sélectionnée pour certains dons ? personne choisie consécutivement à certains rites ?). Cette fillette, ensevelie avec un poignard, une arme généralement réservée aux hommes, avait-elle été chargée, malgré son jeune âge, de fonctions plutôt masculines ou d'autorité ? Bien des interrogations demeurent. Toutefois on perçoit à travers cet exemple que, vers le milieu du second millénaire avant notre ère, d'évidents dénivelés sociaux caractérisaient les populations de la région.

Fouilles réalisées par Jean Guilaine et Henri Duday



Ornements découverts dans la tombe de la « princesse de Lastours », vers 5000 avant J.-C. Cliché Archives départementales de l'Aude



Femme

EN PAYS D'AUDE

Dans l'Antiquité

Que savons-nous de la femme dans l'Antiquité ? Encore trop peu d'études font place à l'histoire du genre et, pour les pays d'Aude, les publications font cruellement défaut.

Matrona et matrimonium

Dans le droit romain, l'union de l'homme et de la femme est le fondement de la société. Le citoyen, qui n'est plus sous la puissance paternelle (à la mort de son père notamment), devient *paterfamilias*, même s'il n'a pas encore engendré d'enfant ; il a toute autorité sur sa femme et sa descendance. La femme accède au statut de *materfamilias* par le mariage (*matrimonium*). Le droit romain a reconnu deux types d'union légitime : le *matrimonium cum manu* qui soustrait la femme à l'autorité paternelle et la soumet à celle de son mari et le *matrimonium sine manu* qui laisse l'épouse sous l'autorité de son père. Cette forme de mariage, plus favorable à la femme qui, à la mort de son père, acquiert une certaine indépendance, se généralise peu à peu à partir de l'époque républicaine.

Si le rôle principal assigné à la femme romaine est de procréer et d'élever des enfants, il ne se réduit pas à ces fonctions domestiques. Certes, les femmes sont exclues de la vie politique de la cité et de la célébration des grands rituels religieux mais elles peuvent exercer différents métiers liés au commerce, à l'artisanat, à la médecine, etc.

La vie quotidienne

En Gaule romaine, la femme mariée jouit d'un certain statut social. *Matrona*, synonyme de *materfamilias*, est un titre porteur d'honorabilité. Elle est libre de sortir de la maison et peut se rendre non seulement dans les boutiques mais aussi dans des endroits publics comme les théâtres et les tribunaux. Grâce aux découvertes archéologiques réalisées dans l'Aude, et tout particulièrement à Narbonne, l'un des centres principaux de diffusion de la civilisation romaine dans le sud de la Gaule, on peut se faire une idée assez précise du mode de vie de la haute société locale.



Vénus diadémée, dans la pose dite de Médicis, statuette gallo-romaine en alliage cuivreux découverte à Cuxac-d'Aude. Musée régional de la Narbonne antique
Cliché Musée régional de la Narbonne antique (MuRéNa), inv. 833.242.1



Épingle ornée d'un buste de femme à couronne radiée (évocation des rayons du soleil).
Musée régional de la Narbonne antique
Cliché Musée régional de la Narbonne antique (MuRéNa), inv. 833.397.1



Collier avec pendentif en forme de pilier hermaïque
Consacré au dieu Hermès, le pilier hermaïque est un symbole de prospérité et de bonheur ; il a probablement ici une fonction d'amulette, à moins qu'il ne marque un rite de passage (naissance, âge adulte ou mort).
Musée régional de la Narbonne antique
Cliché Musée régional de la Narbonne antique (MuRéNa), inv. 833.254.1



Balsamaire, petit vase à parfum.
Musée régional de la Narbonne antique
Cliché Musée régional de la Narbonne antique (MuRéNa), inv. 4IN0605519



Pot à cosmétique en albâtre, provenant du Clos de la Lombarde. Musée régional de la Narbonne antique
Cliché Musée régional de la Narbonne antique (MuRéNa), inv. 4IN04008832



Lampe à huile à anse ajourée, avec Vénus accroupie.
Musée régional de la Narbonne antique
Cliché Musée régional de la Narbonne antique (MuRéNa), inv. 833.380.1



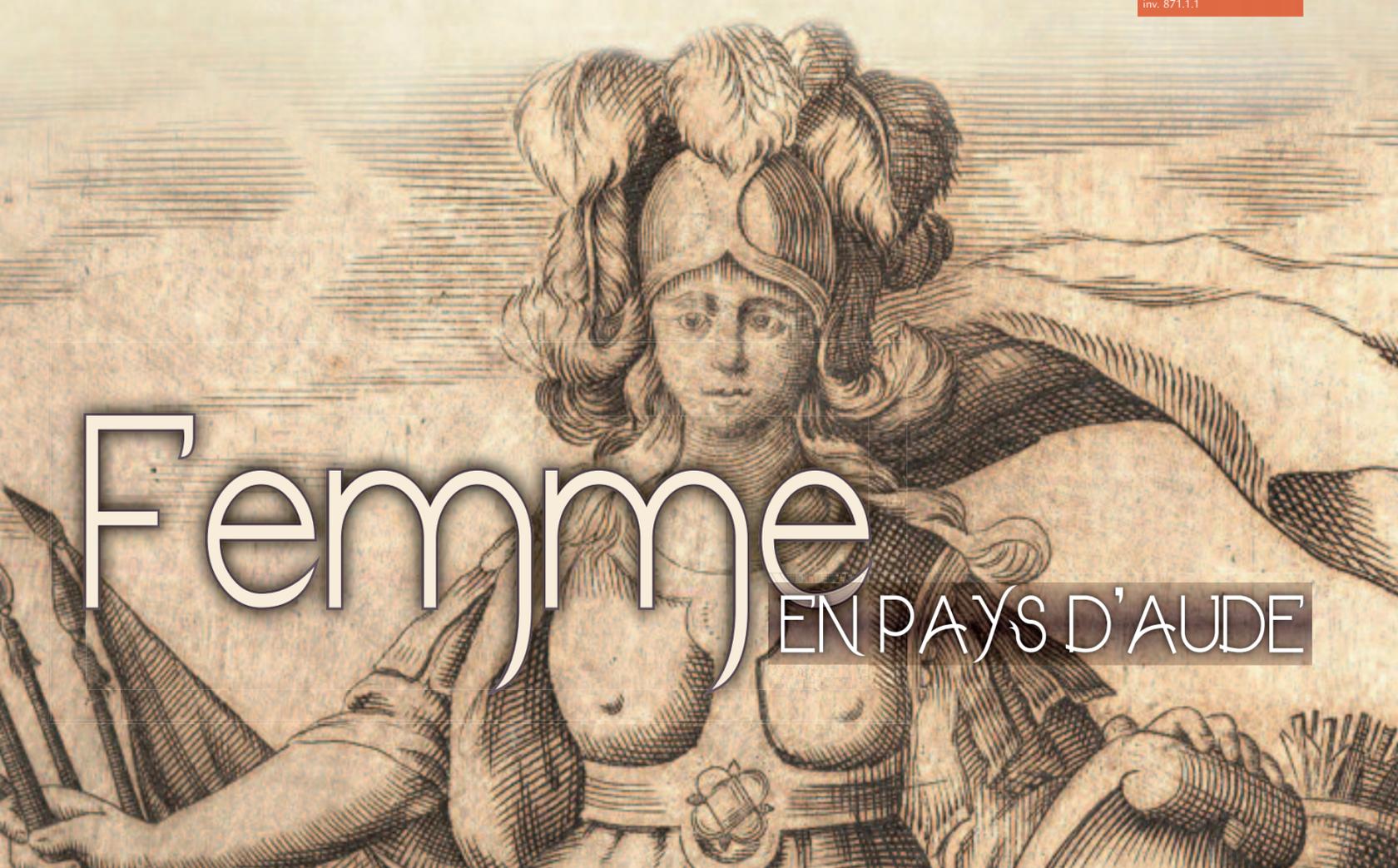
Petit buste de femme (divinité ou jouet ?).
Musée régional de la Narbonne antique
Cliché Musée régional de la Narbonne antique (MuRéNa), inv. 871.1.1



Pyxide décorée d'Amours accroupis.
Musée régional de la Narbonne antique
Cliché Musée régional de la Narbonne antique (MuRéNa), inv. 833.245.1



Peigne.
Musée régional de la Narbonne antique
Cliché Musée régional de la Narbonne antique (MuRéNa), inv. 879.1.25

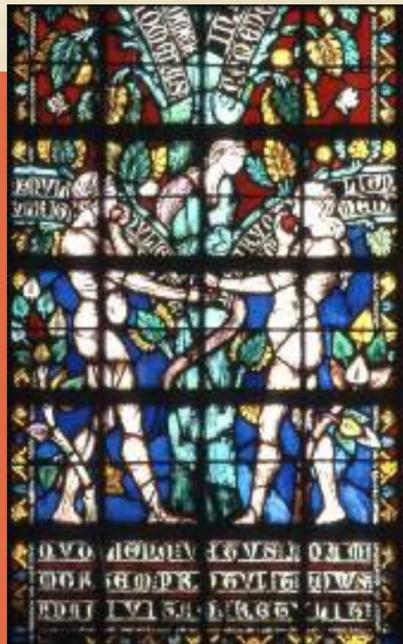


Femme

EN PAYS D'AUDE

Ève ou Marie

Au Moyen Âge, dans un monde profondément chrétien, la Bible structure les modes de pensée et l'Église impose sa vision de la femme.



Adam et Ève croquant la pomme. Vitrail de l'Arbre de Vie, église Saint-Nazaire et Saint-Celse de Carcassonne, XIX^e s.
Cliché Eric Teissedre, A. D. Aude, 15 Fi 252

Née de l'homme (Genèse), la femme lui est inférieure. Ève est seule rendue responsable du péché originel. La Faute a des répercussions dans la vie terrestre : la femme est condamnée à enfanter dans la douleur ; l'homme doit travailler à la sueur de son front. À l'opposé d'Ève, la Vierge Marie incarne la pureté ; elle a été choisie par Dieu pour donner naissance à son fils, le Rédempteur. L'essor du culte marial au XII^e siècle donne une autre image de la femme, que contribue encore à affermir le rôle dévolu à Marie Madeleine, pécheresse repentie devenue salvatrice. Si les clercs ont longtemps mis en avant la supériorité de la virginité sur le mariage, ils considèrent toutefois celui-ci comme nécessaire afin que soit assurée la perpétuation de l'humanité et valorisent la fonction de mère.



La Vierge à l'Enfant. Statue du chœur de l'église Saint-Nazaire et Saint-Celse de Carcassonne, début XIV^e s.
Cliché Eric Teissedre, A. D. Aude, 15 Fi 187

Prestation de serment de Roland, fils de Rangaarde femme, à Richard, archevêque de Narbonne, pour le *castrum* de Fontjoncouse qu'il tient en fief de ce dernier, s. d. [vers 1106-1121]

Archives départementales de l'Aude, G 8

Dans tous les serments vassaliques prêtés aux XI^e-XII^e siècles en Languedoc, les contractants font référence à leur filiation maternelle et à elle seule, sans qu'on sache exactement pourquoi. Est-ce le signe que la mère, seul parent incontestable, représente le meilleur garant de la foi jurée ?



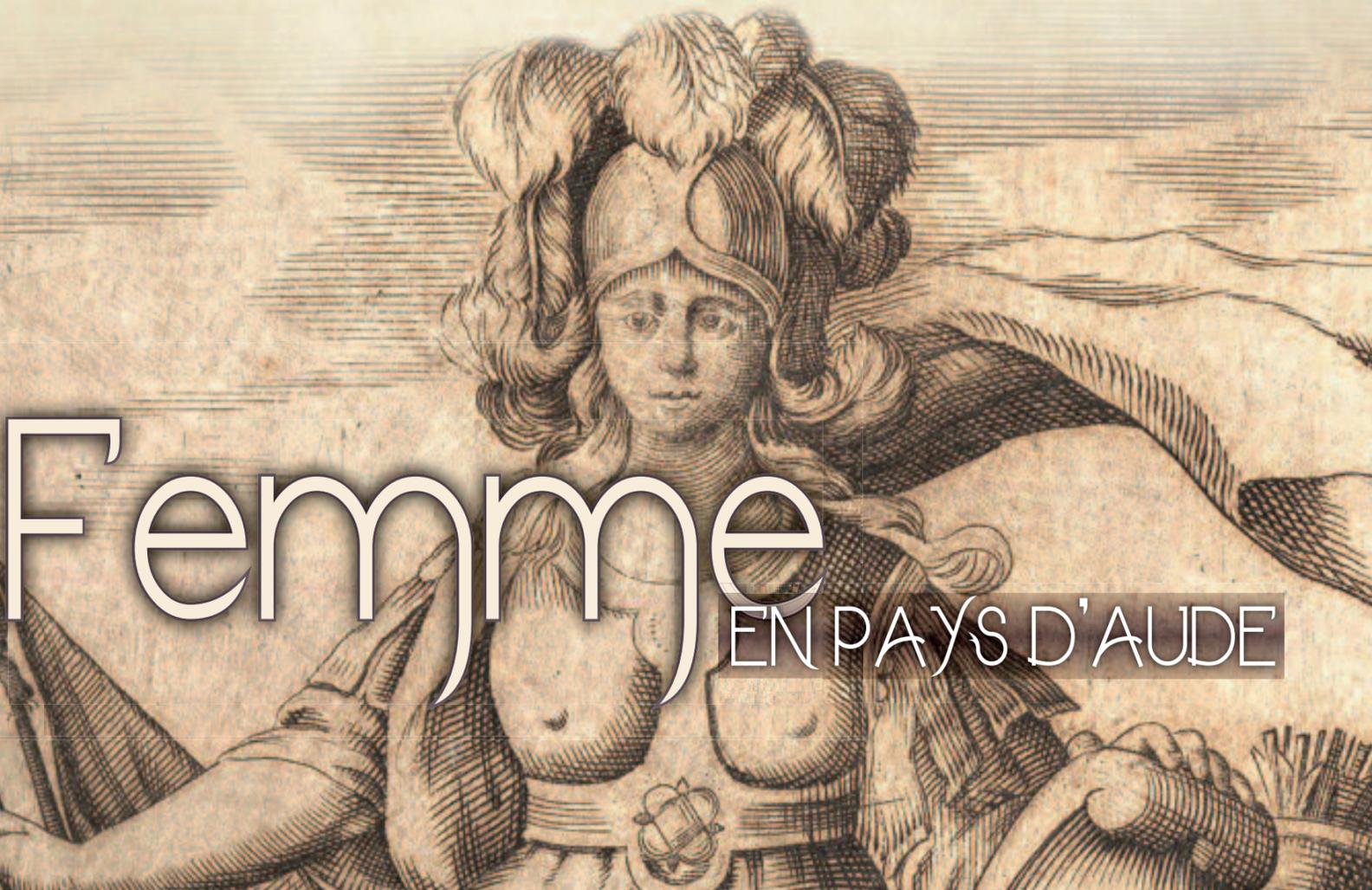
Si les relations sexuelles sont admises par l'Église, c'est strictement dans le cadre du mariage et exclusivement en vue de la procréation. Cependant la prostitution est tolérée dans la mesure où l'on considère qu'elle permet aux jeunes gens de satisfaire leur sexualité avant le mariage, à la société de limiter les adultères et de réduire les violences masculines. À partir du XII^e siècle, au moment de l'essor urbain, la prostituée est acceptée mais ne dispose d'aucun statut légal ; elle est souvent reléguée hors les murs. À la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle, les autorités publiques admettent la prostitution dans les villes, pour à nouveau l'en chasser à partir de la fin du XV^e siècle.



Lettres adressées par Charles VII, roi de France, au juge du Lauragais, lui ordonnant d'assigner aux consuls de Castelnaudary une place convenable, en dehors de la ville, pour y créer à leurs frais un bordel, 19 novembre 1445
Archives communales de Castelnaudary déposées aux Archives départementales de l'Aude, 4 E 76/FF 22



Femme se dénudant
Closoir du plafond du presbytère de Lagrasse, XIV^e siècle
A. D. Aude, 3 Phv 185/324



L'amour courtois

Le modèle clérical n'est pas le seul à être proposé à l'époque médiévale. À partir du XII^e siècle, l'apparition de l'amour courtois ou fin'amor modifie le regard porté sur les relations entre les hommes et les femmes.

Flamenca, roman, [XIII^e siècle].

Carcassonne, Médiathèque de Carcassonne Agglo, Ms 34, f^o 2 v^o-3 r^o
Cliché Archives départementales de l'Aude

Rédigé en occitan, ce roman, constitué de 8 095 octosyllabes, appartient au genre des *novas* (récits à caractère fictif). Il est construit autour du thème du *castia gilos* (le châtiment du mari jaloux).



Jeune femme assise dans un pré, une fleur à la main (mois d'avril du calendrier). Livre d'heures, XV^e siècle
Narbonne, Médiathèque du Grand Narbonne, 127 Dv 1/S

Dans ce modèle, la femme occupe une position dominante. La relation amoureuse est fondée sur le libre choix des amants, ce qui n'est pas toujours conciliable avec le mariage, contracté généralement par obligations familiales et sociales. L'amour permet à l'homme, au poète, au chevalier, de se sublimer et de progresser spirituellement. De manière apparemment contradictoire, sont exaltés aussi bien l'ascèse et l'union des âmes que la sexualité et l'union charnelle librement consentie.



Jeune homme couronné de fleurs tenant dans la main droite une corbeille fleurie et dans la gauche un bouquet (mois de mai du calendrier). Pontifical de Pierre de La Juge, 1350
Narbonne, Trésor de l'église Saint-Just et Saint-Pasteur

Par cette littérature et le système de valeurs particulier qu'elle propose, un groupe social, celui des chevaliers, de l'aristocratie laïque, cherche à s'affirmer, face à l'Église en premier lieu, face aux « vilains » (paysans) également. Si la poésie lyrique est née dans les régions méridionales, il ne faut pas croire pour autant qu'elle soit absente des pays de langue d'oïl. Elle s'y développe plus tardivement, en Champagne d'abord dans les années 1160-1170, puis dans le nord du Bassin parisien. Les trouvères y célèbrent eux aussi l'amour courtois mais avec quelques variantes : le thème de l'adultère est pratiquement absent et leurs poèmes font beaucoup moins l'objet de recherches formelles et savantes comme c'était le cas avec le *trobar clus*.



« Amant baise la Rose », Le Roman de la Rose, vers 1325-1350.
Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier, BU médecine, ms. H 246, f^o 26 v^o
Cliché BIU Montpellier/IRHT (CNRS)

Femme EN PAYS D'AUDE

La femme

et le pouvoir au Moyen Âge

Alors que le droit privé lui est relativement favorable, la femme est presque totalement absente des institutions publiques (y compris même de la vie municipale).

La femme peut, lorsqu'elle appartient à l'aristocratie, exercer le pouvoir à la tête des seigneuries, notamment lorsqu'elle est veuve ou qu'elle est seule héritière (sans frères). L'examen des serments et des prestations d'hommages montre qu'aux XI^e-XII^e siècles, elles peuvent être seigneuses ou vassales, recevoir ou prêter l'hommage ; la féminisation des termes employés en témoigne : *senioressa, fidelis femina, inimica, amiga, castellana, potestiva*.

Ermessende (née vers 975, décédée en 1058), fille du comte de Carcassonne, devient comtesse de Barcelone par son mariage. Elle exerce dès ce moment un pouvoir incontestable et participe à l'expédition armée de Cordoue en 1016. Devenue veuve en 1017, elle assure la régence pour son fils mineur Berenguer Ramon I^{er}. Ce dernier, cherchant à se dégager de la tutelle de sa mère, entre en conflit avec elle ; celle-ci se soumet en 1023. Au décès de son fils en 1035, Ermessende assure à nouveau les fonctions comtales au nom de son petit-fils Ramon Berenguer I^{er} ; cette seconde tutelle se conclut par un conflit ouvert (1041-1057). Ermessende de Carcassonne est une figure emblématique de ces veuves qui ont exercé une réelle puissance politique au XI^e siècle.



Gisant gothique d'Ermessende de Carcassonne, comtesse de Barcelone, dans la cathédrale de Gérone
A. D. Aude, 3 Fi 1776

Représentations de femmes ornant une lettrine figurant dans un compoix de Castelnaudary, 1516
A. D. Aude, 4 E 76/CC11, f° 105 r°



Autre exemple, Ermengarde (née vers 1129, décédée vers 1196-1197), vicomtesse de Narbonne, ne se contente pas de mener une habile politique diplomatique qui lui permet de préserver l'autonomie de sa vicomté face aux prétentions de la Maison de Toulouse, de celle de Narbonne et des Trencavel ; elle conduit aussi des actions militaires et participe notamment à la *Reconquista* de Tortosa en 1148. Sa cour accueille juristes, médecins, poètes et troubadours.

Mais la situation se dégrade pour la femme à partir des années 1230. La femme est, plus que par le passé, recherchée pour les terres qu'elle apporte ; elle devient l'objet de transactions. Le régime de la dot aggrave encore cette instrumentalisation de la fille nubile.

Testament de Béatrix d'Arborée, vicomtesse de Narbonne, 8 juin 1377

Archives départementales de l'Aude, H 30

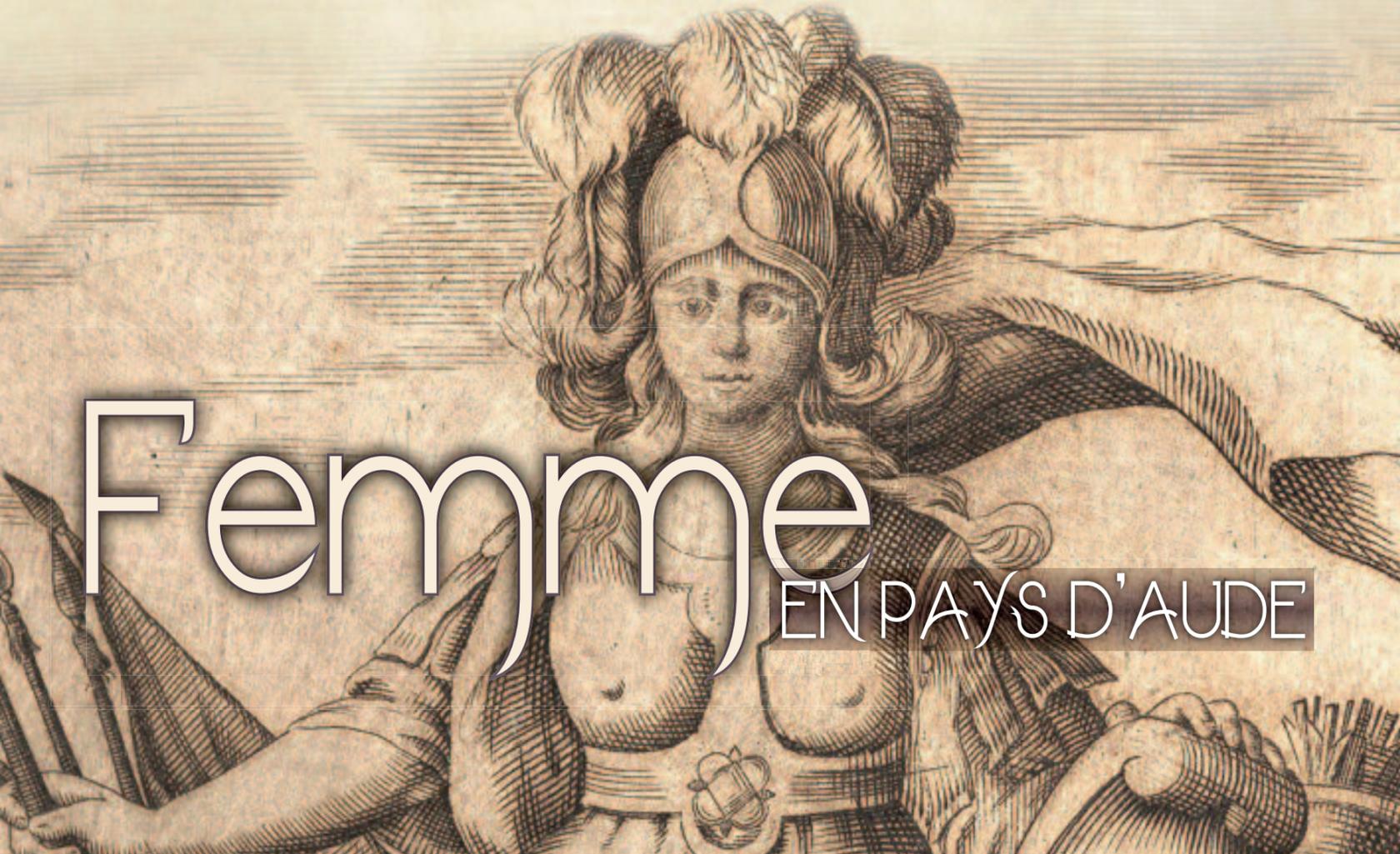
Le 8 juin 1377, Béatrix d'Arborée, femme d'Aymeric IX, vicomte de Narbonne, règle par testament le déroulement de ses funérailles. Après une série de legs à de nombreux établissements ecclésiastiques, à ses familiers et serviteurs, elle partage son héritage entre son époux, ses deux fils et ses quatre filles.

Ce testament d'une longueur exceptionnelle (plus d'1,80 m) permet d'appréhender ce que peut être la vie quotidienne d'une dame de la noblesse au XIV^e siècle, au travers de l'énumération de l'argenterie, des vêtements et des parures qu'elle distribue autour d'elle. Béatrix d'Arborée se défait de ces ornements somptueux que la femme, dans sa « faiblesse », dans son vain désir de plaire, a tendance à privilégier : elle espère ainsi, suivant les commandements de l'Église, obtenir des faveurs dans l'au-delà.



Femme

EN PAYS D'AUDE



Catharisme

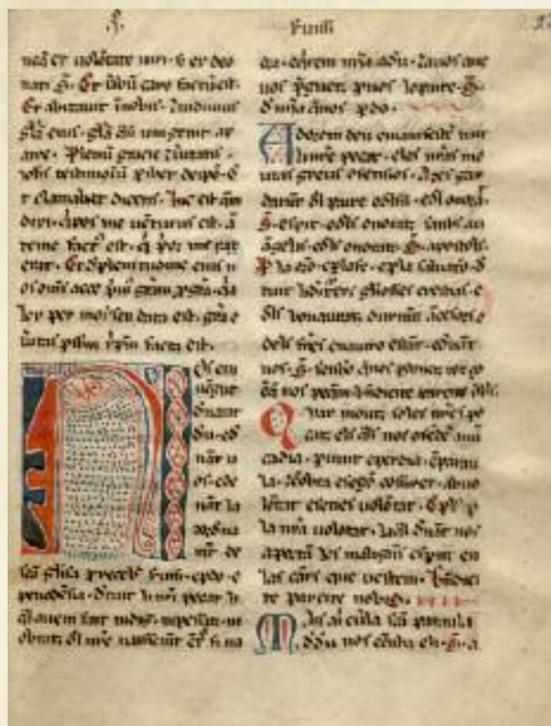
au féminin

Dès le XII^e siècle, des femmes jouent au sein d'Églises dissidentes un rôle bien supérieur à celui que l'Église romaine reconnaît aux moniales.

Né au XII^e siècle, le catharisme est un christianisme dissident, se fondant sur le Nouveau Testament et rejetant l'Église romaine considérée comme trop impliquée dans le monde et trop attachée aux valeurs terrestres. Pour les cathares le seul sacrement fondé est le baptême par l'imposition des mains (le *consolament*), qui fait de celui ou celle qui le reçoit un « Bon Chrétien » (qualifié de Parfait par leurs adversaires).

Le rejet des récits de la Genèse (et notamment l'histoire d'Adam et Ève) conduit les cathares à considérer que les âmes des hommes et des femmes sont égales entre elles. Cette conception égalitaire doit toutefois être nuancée : dans un de ses prêches, le Parfait Béliaste prétend que les femmes qui meurent après avoir reçu le *consolament* sont changées en hommes avant d'atteindre le Royaume de Dieu.

Il n'en demeure pas moins que les Bonnes Chrétiennes, ont un rôle important : elles peuvent donner le *consolament* aux mourants et bénir le « Pain de la sainte Oraison », rite qui remplace l'eucharistie. En revanche il semble que la fonction sacerdotale ne leur est reconnue qu'en l'absence de Bons Hommes. D'ailleurs aucune Bonne Femme n'est admise dans la hiérarchie de l'Église cathare, que ce soit comme évêque ou diacre.



Rituel cathare. Bibliothèque municipale de Lyon, ms PA 36, f° 236 r°
Cliché Bibliothèque municipale de Lyon



Le *castrum* de Cabaret (quartier ouest)

Cliché amicale laïque de Carcassonne

Les témoignages consignés par l'Inquisition nous apprennent que des maisons de Bons Hommes et de Bonnes Femmes y existaient entre 1194 et 1210.

il, 45 %. Nombreuses sont, au sein même des villages, les maisons religieuses cathares, offrant aux femmes la possibilité de mener une vie chrétienne consacrée, ouverte sur l'extérieur et par conséquent socialement beaucoup plus gratifiante que celle des moniales catholiques à l'intérieur des cloîtres. Outre la réception des hôtes à leur table, les Bonnes Femmes soignent les malades, instruisent les jeunes et enseignent les novices ; parfois même, à la demande de leur Église, elles effectuent des « tournées pastorales » afin de prêcher pour les croyantes. Elles prennent part à la vie économique du lieu où elles demeurent en pratiquant une activité manuelle, en général dans l'artisanat textile.



Trois fusaioles en terre cuite provenant de Cabaret, fin XII^e-début XIII^e siècle
Lastours, musée municipal
Cliché Amicale laïque de Carcassonne

Femme

EN PAYS D'AUDE

Belles hérétiques

Par leur adhésion personnelle et leur engagement, des femmes, aieules, mères, filles, enracinent et nourrissent le catharisme au sein des clans familiaux nobiliaires et des lignages languedociens, jouant par là un rôle essentiel dans la société du temps.

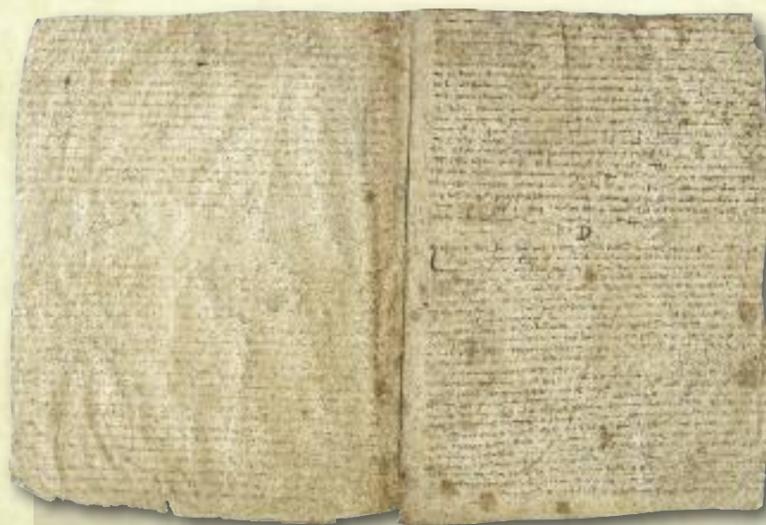
Jeune adolescente du Mas-Sainte-Puelles, Segura reçoit le *consolament*, dès l'âge de 10 ans, des mains d'Isarn de Castres, diacre de l'Église du Toulousain pour le Lauragais. Elle n'est pas la seule à être ainsi ordonnée encore enfant : quelques jeunes habitantes du Mas deviennent également Parfaites au même âge. Dans les années 1205-1208, ces jeunes filles sont réconciliées à l'orthodoxie romaine par saint Dominique.

Jouissant d'une plus grande notoriété et d'un statut social plus élevé, Blanche dame de Laurac dirige, dans les toutes premières années du XIII^e siècle, une maison cathare ; elle entraîne dans son aventure spirituelle sa plus jeune fille Mabilia. Elle reçoit dans sa maison des croyants, tel le comte de Foix, venus écouter les sermons du diacre Raymond Bernard. En 1206, elle tient également une maison à Castelnaudary ; un peu plus tard, elle en ouvre une autre à Montréal, sur ses terres. Si on ignore tout des dernières années de sa vie (on perd sa trace dès avant la croisade), on sait que ses enfants furent de fermes soutiens de l'Église cathare : deux de ses filles, Mabilia et Navarre dame de Servian, furent Parfaites ; quant à Geralda dame de Lavarut et Aymeri seigneur de Montréal, ils furent suppliciés à l'issue du siège de Lavarut en 1211 ; enfin, Escarmonde dame de Niort fut l'épouse et la mère de faydits déterminés.



Nouveau Testament en provençal
Bibliothèque municipale de Lyon, ms PA 36, f^o 165 v^o
Cliché Bibliothèque municipale de Lyon

Comme Blanche de Laurac, Garsende du Mas[-Saintes-Puelles], veuve de Raymond seigneur du Mas, devenue Parfaite, tient maison avec sa fille Gailharde à l'extrême fin du XII^e siècle. Après la Croisade, mère et fille trouvent refuge chez des membres de leur famille puis s'établissent vers 1225 à Montségur. Un temps, sous la pression, elles abjurent mais reviennent à leur foi et sont brûlées. On ignore tout des circonstances de ce bûcher. L'influence de Garsende sur sa famille est manifeste : ses cinq fils, coseigneurs du Mas, furent croyants ; deux petits-fils firent partie de l'expédition d'Avignonet contre les inquisiteurs en 1242.



Fragment de registre d'inquisition : aveux passés devant l'inquisiteur Ferrier, juillet-août 1243

Archives départementales de l'Aude, 3 J 596

Les aveux contenus dans ce registre émanent d'hommes et de femmes demeurant à Fanjeaux, Laurac ou au Mas-Saintes-Puelles accusés d'avoir adhéré à la religion cathare. Dans ce fragment les femmes sont au nombre de quatre : Segura, épouse de Guillem Vidal ; Ermengarde, épouse de Pons [de La Tour] ; Mabile de Durfort et

Guillemette Bonnet. Toutes se soumettent par avance à la sentence qui leur sera imposée et, de ce fait, appartiennent à la catégorie des repenties.

Femme

EN PAYS D'AUDE

À l'ombre des cloîtres

Dès les origines, l'Église se montre très sévère à l'égard des femmes qui souhaitent mener une vie religieuse. Parce qu'on les dit faibles et versatiles, elles doivent être maintenues dans une clôture, loin des tentations du monde.

Se vouer à la vie religieuse

C'est seulement à partir du XII^e siècle que le monachisme féminin se développe dans le Midi de la France. Onze abbayes voient le jour en Languedoc, dont l'abbaye cistercienne de Rieunette dans le diocèse de Carcassonne (existence attestée dès 1162). Au XIII^e siècle, dans le même espace géographique, 25 abbayes se créent, dont le monastère des cisterciennes de Notre-Dame-des-Olieux (Narbonne).

Alors que les religieux ont le choix, en fonction de la congrégation qu'ils choisissent, de mener une vie active ou contemplative, dans le monde ou à l'écart de celui-ci, les moniales, quel que soit l'ordre auquel elles s'agrègent, n'ont d'autre alternative que de vivre cloîtrées, sous la tutelle d'abbayes masculines.

Donation par ses parents d'une jeune fille à l'abbaye Sainte-Marie de Rieunette pour qu'elle y soit moniale, 1^{er} mai 1174

Archives départementales de l'Aude, H 881

Bernard de Villedeguert, en son nom et au nom de son épouse, donne sa fille Pagana au monastère Sainte-Marie de Rieunette pour qu'elle y devienne religieuse. Cette « donation » s'accompagne de la cession de terres. Ce don peut être assimilé à la dot qu'un père est tenu de donner à sa fille lorsqu'elle se marie. On ignore l'âge de la jeune fille ainsi vouée à la vie monastique par ses parents : en principe au-dessus de 6 ans. On ne sait guère si l'enfant, ainsi offert à Dieu (oblat), a la possibilité de désavouer l'engagement pris par ses parents en son nom. Dans bien des cas, les jeunes filles « données » n'ont pas d'autre choix que d'obéir et certaines commencent alors une vie de contrainte.



Accueillir les repenties cathares

En 1206, l'évêque castillan Diego d'Osma, accompagné du sous-prieur Dominique de Guzman, apporte son soutien à Foulques, évêque de Toulouse, dans sa lutte contre l'hérésie cathare. Il obtient de celui-ci l'usage de l'église Sainte-Marie de Prouille « pour les femmes converties par les Prêcheurs ». Ces « repenties », abandonnées par leurs familles et qui n'ont désormais plus accès aux réseaux cathares de solidarité, sont regroupées au sein d'une communauté de moniales dirigée par une prieure. D'importantes donations permettent à Dominique de faire vivre la communauté et d'édifier à Prouille des bâtiments pour l'abriter. Dès lors, il peut imposer aux moniales une clôture stricte, insistant sur l'observance du silence, la régularité des offices et le travail manuel. Le 24 mars 1236, le pape Grégoire IX place les moniales de Prouille sous le gouvernement des frères prêcheurs (ordre créé en 1216-1217).

Profession de foi d'Ermessende, fille d'Arnaud, seigneur de Lordat, moniale de Prouille, 16 septembre 1281

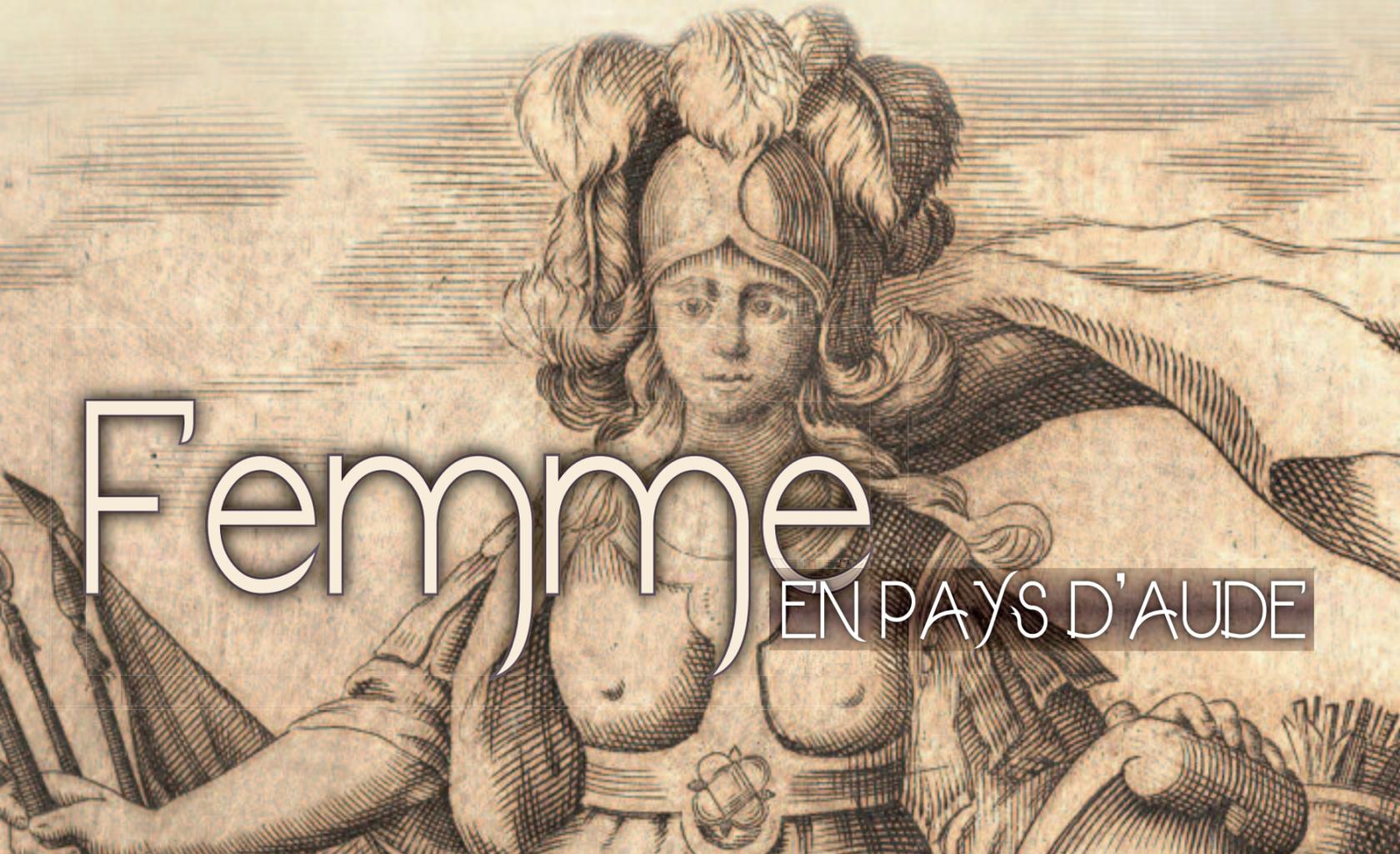
Archives départementales de l'Aude, H 330

Par un acte notarié du 16 septembre 1281, Ermessende, jeune femme noble, avec l'accord de son père Arnaud, seigneur de Lordat (sur les rives de l'Ariège) et de Sainte-Foy (non loin de Muret), se donne au monastère de Prouille, faisant le vœu de servir en ce lieu Dieu et la Vierge Marie. En entrant dans la communauté, Ermessende fait don au couvent de tous les droits qu'elle possède dans le Razès. Ce don est la dot qu'Ermessende apporte au couvent : il doit permettre au monastère d'éviter que l'entretien de la nouvelle religieuse lui soit à charge. Cette concession de biens est faite au sous-prieur de Prouille, Raymond de Podio, représentant la prieure de la communauté féminine, ce qui nous rappelle que le couvent des femmes est sous l'autorité des frères prêcheurs.



Femme

EN PAYS D'AUDE



Des héroïnes

Longtemps le courage a été considéré comme une vertu typiquement masculine. Et pourtant quelques femmes s'illustrèrent dans des actions héroïques.

Dame Carcas, une figure légendaire

S'il est une femme célèbre dans l'Aude, c'est sans aucun doute Dame Carcas, qui, dit-on, donna son nom à la ville de Carcassonne. Figure mythique et légendaire, mentionnée pour la première fois au XVI^e siècle, elle incarne la résistance d'une ville. Sur le pilier droit du portail situé en avant des Tours Narbonnaises, on peut encore aujourd'hui découvrir son buste. En 1995, cette sculpture du XVI^e siècle, érodée par les ans, a été remplacée par une reproduction. L'original, au château comtal, a été restauré.

Dans son ouvrage, *Histoire des antiquitez et comtes de Carcassonne* (1645), Guillaume Besse nous conte les exploits de Dame Carcas. Charlemagne vient assiéger Carcassonne alors au pouvoir des Sarrasins. Le roi de Carcassonne, Balaach, tombe aux mains de Charlemagne qui, devant son refus d'embrasser la religion chrétienne, le fait exécuter. Cependant, la ville résiste et tient tête à Charlemagne durant cinq ans. Mais la famine se fait sentir et les hommes commencent à manquer. C'est alors qu'intervient dame Carcas qui, par ruse, fait croire aux assiégeants que les forces des assiégés sont encore intactes. Charlemagne, trompé par ces subterfuges, lève le siège ; dame Carcas se ravise et rappelle alors le souverain, acceptant de se faire chrétienne.

La figure héroïque de Dame Carcas est singulière : le plus souvent celui dont on célèbre les hauts faits guerriers est un homme, chrétien bien évidemment (Roland le preux, Charles Martel). Notre personnage est une femme, qui plus est sarrasine à l'origine. Certes, tant que son mari Balaach est vivant, elle est absente du récit. Mais, à sa mort, elle prend sa place, abandonnant sa condition de femme soumise, faisant la preuve de qualités masculines et guerrières et d'une grande sagesse qui la conduit à se convertir au christianisme.



*Dame Carcas, page de titre de l'ouvrage de Guillaume Besse, Histoire des comtes de Carcassonne. Béziers, 1645
A. D. Aude, E° 61*

Françoise de Cézelly, l'héroïne de Leucate

Bien moins connue que Dame Carcas, Françoise de Cézelly est célébrée pour la première fois en 1665 dans l'ouvrage d'un père jésuite, Pierre Le Moyne. Appartenant à une riche famille de commerçants de Montpellier anoblie en 1480, Françoise de Cézelly (née vers 1555) épouse en 1577 Jean Boursier, sieur de Barry. En 1589, la Ligue catholique soutenue par le royaume d'Espagne s'oppose au roi de France. Jean Boursier, du parti du roi, gouverneur de Leucate, est fait prisonnier en juillet 1589 par le duc de Joyeuse. Comme rançon, ce dernier exige la remise de la place de Leucate. Françoise de Cézelly, qui fait office de gouverneur à la place de son mari, refuse par fidélité au roi et à sa foi. Aussi, Jean Boursier est-il exécuté en août 1589 ; Joyeuse fait déposer son corps à proximité du fort de Leucate.

Dès lors, Françoise de Cézelly commande la place au nom d'Henri, son fils mineur, jusqu'à ce que celui-ci soit en âge de la remplacer, en 1610. En témoignage de sa gratitude, Henri IV attribue à Françoise de Cézelly une pension de 1 000 livres. Il aurait même dit « qu'après tout, il estoit de la gloire de la France que l'on sceust que les dames y valioient des capitaines ».



*Statue de Françoise de Cézelly à Leucate, début XX^e siècle
A. D. Aude, F° 6/371*

Femme

EN PAYS D'AUDE

Éduquer les filles

Au sortir du Moyen Âge, l'enseignement donné aux filles est très limité : c'est surtout auprès de leur mère, au sein de la maison, que les fillettes font leur apprentissage.

Une préoccupation nouvelle

Au XV^e siècle, les idées en faveur d'une éducation féminine progressent dans les milieux humanistes. Après le concile de Trente (1545-1563), la hiérarchie catholique, comme d'ailleurs son adversaire protestant, fait de l'instruction des fidèles, dès le plus jeune âge, une de ses priorités. Les deux camps s'opposent à la mixité, considérée comme une corruption des âmes, et voient dans la maison familiale le lieu idéal pour l'éducation des futures mères de famille. C'est alors qu'apparaissent trois institutions religieuses spécifiquement destinées à l'instruction féminine : les Ursulines, fondées en Provence en 1592 ; les Filles de Notre-Dame, créées à Bordeaux en 1607, et la congrégation de Notre-Dame (1597), basée en Lorraine. Presque toujours installés dans les villes, ces nouveaux ordres ouvrent des pensions où les jeunes filles de la bonne société sont instruites à l'intérieur de la clôture et vivent au sein du couvent. D'autres congrégations enseignantes, comme les Visitandines (1610) et les Filles de la Charité (1633), créent des petites écoles assurant un enseignement gratuit et au recrutement beaucoup plus modeste que les pensionnats. Dégagées des contraintes de la clôture, les religieuses y délivrent un enseignement populaire, centré sur l'instruction religieuse et comprenant la lecture, l'écriture, le calcul et les travaux manuels.

Malgré toutes ces avancées, les résultats sont bien peu satisfaisants : à la fin du règne de Louis XIV, presque neuf Françaises sur dix ne savent pas signer.



Sainte Anne apprenant à lire à sa fille la Vierge Marie
Tableau anonyme, XVII^e siècle
Église de La Tourette-Cabardès



Portrait de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet,
gravure du XVIII^e siècle
A. D. Aude, 2 Fi 2583

Une initiative originale du XVII^e siècle : les régentes d'Alet

En 1737, on recense dans la province de Languedoc 998 écoles de garçons, pour seulement 264 écoles de filles. Le diocèse de Carcassonne, qui compte 34 écoles masculines, ne possède que 7 écoles de filles tandis que, dans le petit diocèse de Saint-Papoul, on compte un seul établissement féminin pour 19 écoles de garçons. Le diocèse d'Alet fait figure d'exception : 9 écoles de garçons pour 7 écoles de filles. Cette relative égalité entre les sexes est due aux initiatives hardies d'un prélat avisé : Nicolas Pavillon, évêque d'Alet de 1637 à 1677. Dès le début de son épiscopat, Pavillon prend conscience des insuffisances de son diocèse en matière d'enseignement en général, et d'instruction féminine en particulier.

Opposé à la mixité et refusant de faire appel aux ordres religieux, il met en place un enseignement spécifiquement féminin, dispensé par des régentes. Ce sont des dévotes laïques, menant une vie réglée à l'égal d'une religieuse, qui enseignent, durant cinq heures par jour, aux pauvres comme aux riches, le catéchisme et la doctrine chrétienne, la lecture et l'écriture, mais aussi la couture et le filage. L'institution, qui ne regroupa sans doute jamais plus d'une quinzaine de personnes, ne disparaît pas à la mort de son fondateur, mais poursuit sa tâche jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.



Règlement des régentes d'écoles du diocèse d'Alet
par Pavillon, évêque d'Alet
Cahier papier de 6 feuillets 27 x 18 cm,
Français, S. d. [XVIII^e siècle]
A. D. Aude, 3 J 118

Femme

EN PAYS D'AUDE

Une scolarisation inégalitaire



Mandement épiscopal de Mgr Dillon, archevêque de Narbonne, autorisant la demoiselle Gazelle à exercer en qualité de maîtresse d'école dans la paroisse de Peyriac-Minervois, 1770
A. D. Aude, C 1191

Jusqu'à la loi Falloux en 1850, la scolarisation des filles n'est pas une priorité.

Au siècle des Lumières

En Languedoc comme ailleurs, le siècle des Lumières correspond incontestablement à une augmentation du nombre des écoles réservées aux filles. L'épiscopat cherche à s'assurer de la compétence des régentes qui y enseignent. Mgr Dillon, archevêque de Narbonne, leur impose ainsi un examen comprenant lecture, écriture et connaissance du catéchisme, avant de leur délivrer l'autorisation d'enseigner, limitée à une année.

L'alphabétisation progresse mais reste très inégale selon les régions (urbaines ou rurales). Vers 1780, en pays d'Aude, ce sont 30 à 40 % des époux qui signent et seulement 15 % des épouses.

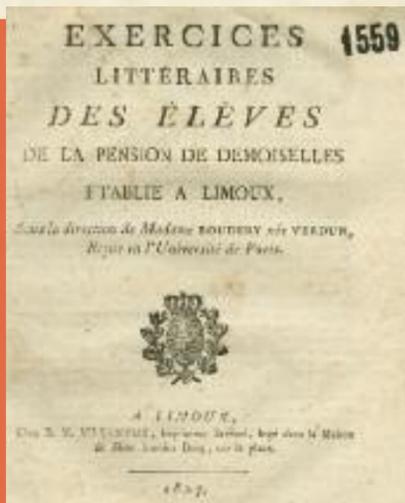
Avant les lois Ferry

Marqués par la philosophie des Lumières, les révolutionnaires sont favorables à la laïcisation des écoles. En 1793, la Convention décrète l'instruction obligatoire et gratuite pour les enfants de 6 à 8 ans et confie aux municipalités le soin de payer les enseignants. Mais dès 1794-1795, on revient sur ces principes, laissant aux communes la charge des dépenses scolaires.

En 1820, dans l'Aude, on compte 290 écoles de garçons pour 100 écoles de filles. Ces établissements, en nombre insuffisant, permettent de scolariser 2 390 filles contre 6 049 garçons.



Brevet de capacité pour l'enseignement primaire, délivré par le recteur de Montpellier à Joséphine Pistre, originaire de Cailhau, 24 décembre 1829
A. D. Aude, 1 T 19



Exercices littéraires des élèves de la pension de demoiselles établie à Limoux..., 1827
A. D. Aude, N° 1559/122

La loi Guizot (28 juin 1833) oblige les communes de plus de 500 habitants à avoir une école primaire de garçons mais n'impose rien pour les filles. C'est seulement en 1850, avec la loi Falloux, que l'enseignement féminin est enfin pris en considération. Désormais, les communes de plus de 800 habitants ont l'obligation d'entretenir deux écoles. Mais de fait, c'est le grand nombre des écoles privées, en particulier congréganistes, qui permet aux femmes de rattraper leur retard en matière d'alphabétisation. Deux congrégations ont joué un rôle majeur : les sœurs de l'Ange Gardien, créées en 1839, à Quillan ; les sœurs de la Sainte-Famille de Pezens, fondées en 1838.



Bulletin scolaire d'Irma Saint-Sauveur à la Maison d'éducation de Sainte-Marie à Limoux, 1850
A. D. Aude, 135 J 20

L'institutrice
Extrait de *Les Français vus par eux-mêmes*. Paris, Furne et Cie, 1853, t. 2, p. 99



Pour assurer l'enseignement secondaire, des institutions privées, des « pensions de demoiselles » sont installées dans les villes, comme le Couvent Notre-Dame à Carcassonne, la Pension Montès ou celle de Madame Roudery à Limoux. On y apprend quelques rudiments de littérature, d'histoire et de sciences mais on s'attache surtout à faire des jeunes filles d'honnêtes et dévotes mères de famille et de bonnes maîtresses de maison.

Femme EN PAYS D'AUDE

Des lois Ferry

à la mixité scolaire

Avec l'institution de la Troisième République, l'enseignement, et notamment la scolarisation des filles, devient rapidement un enjeu politique.



Classe primaire de filles à Carcassonne, 1887
A. D. Aude, 2 Fi 1983

Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, fait voter des lois qui transforment complètement le paysage scolaire. La loi du 9 août 1879 rend obligatoire dans chaque département l'existence d'une école normale de filles qui assure la formation d'institutrices laïques (à Carcassonne, en 1881). La loi du 21 décembre 1880, initiée par Camille Sée, crée des lycées de jeunes filles. Le 16 juin 1881 est instituée la gratuité de l'enseignement primaire public, tandis que la loi du 28 mars 1882 rend ce dernier laïc et obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans.

L'application de ces mesures ne se fait que très progressivement. En 1887-1888, les écoles congréganistes audoises scolarisent encore 32,2 % des filles. Jusqu'aux lois de 1901 et 1904 qui excluent les congrégations de l'enseignement, le déclin des écoles religieuses est lent. Peu à peu malgré tout, les écoles primaires publiques se laïcisent. Les bâtiments se modernisent : entre 1883 et 1887, 20 000 écoles sont édifiées ou réhabilitées en France.

École communale des filles à Carcassonne, rue du Mail :
élévation de la façade donnant sur la rue, 1893
A. D. Aude, 2 Op 552



Collège de jeunes filles de Carcassonne : fascicule présentant l'établissement
s. d. [début XX^e siècle]
A. D. Aude, 2 Fi 1

En 1924, le ministre Léon Bérard institue, pour les filles, le même enseignement secondaire que pour les garçons : mêmes horaires, mêmes programmes. En 1926, le collège de jeunes filles de Carcassonne est transformé en lycée et d'importants travaux sont lancés. En France, de 1911 à 1945, les effectifs des filles scolarisées dans le secondaire augmentent, grâce notamment à l'institution de la gratuité en 1933 : 23 % en 1911 ; 28,3 % en 1945.

L'accès des femmes à une instruction en tout point comparable à celle des hommes se poursuit après la Seconde Guerre mondiale. Désormais de plus en plus nombreuses sur les bancs de l'Université et des grandes écoles, les femmes accèdent à des professions auparavant réservées aux hommes. En 1957, la mise en place de la mixité dans les classes est une garantie supplémentaire d'une possible égalité de traitement. En 1970, dans le secondaire, la parité scolaire est atteinte : 42,1 % des garçons et 49 % des filles.

Mais il n'en demeure pas moins que la société n'est pas encore prête à ce que les femmes, même instruites, soient libres de choisir leur destin, à l'égal des hommes.

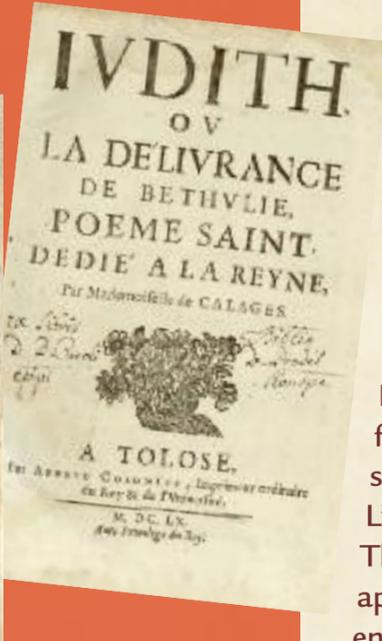
Femme

EN PAYS D'AUDE

Femmes de lettres

Aux XVI^e et XVII^e siècles, l'acquisition par les femmes d'une culture écrite maîtrisée à une élite, issue des classes sociales dominantes. Sous le règne de Louis XIV, ces « femmes savantes » sont bien souvent l'objet de moqueries.

Judith ou la délivrance de Béthulie. 1660
Université de Toulouse 1, Bibliothèque de l'Arsenal.
Resp. PFXVII-83.
Cliché SCID Toulouse



Marie de Calages, poétesse baroque

Probablement née en Bretagne (vers 1625-1630 ?), ayant passé une partie de son enfance en Languedoc, Marie de Pech épouse en 1649 à Narbonne Henri de Calages, issu d'une vieille famille de magistrats de la région de Fanjeaux. Le couple s'installe à Mirepoix. C'est là que Marie de Calages écrit un long poème épique de 5 000 alexandrins, *Judith ou la délivrance de Béthulie*. L'œuvre est publiée en 1660 à Toulouse. L'auteur y fait preuve d'une grande finesse dans l'analyse des sentiments et d'une réelle puissance dramatique. L'ouvrage, dédié à la princesse espagnole Marie-Thérèse d'Autriche, fiancée du roi Louis XIV, est apprécié. Mais la mort brutale de Marie de Calages en octobre 1661 met fin à une carrière de femme de lettres qui s'annonçait prometteuse.

Marie-Claire de Catellan, maîtresse ès Jeux floraux

Fondée au début du XIV^e siècle, la Compagnie du Gai Savoir devient en 1694 l'Académie des Jeux floraux de Toulouse et, dès lors, comprend des « maîtres » des deux sexes. Marie-Claire Marguerite Priscille de Catellan (Narbonne, 1662 - La Masquère, 1745) appartient à la noblesse de robe. Par son éducation, ses choix personnels (refus du mariage, amour de la vie à la campagne), elle a tout de la « Précieuse » de l'Âge Classique. En 1697, elle s'installe au château de La Masquère près de Muret, chez son cousin le chevalier de Catellan, alors secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux floraux. Introduite dans les milieux littéraires toulousains, elle s'adonne à la poésie et obtient en 1717, de l'Académie de Jeux floraux, des lettres de maîtrise.



Portrait de Marie-Claire de Catellan par Jean Jalabert, 1851
Musée des Beaux-arts de Carcassonne, en dépôt à la Préfecture de l'Aude

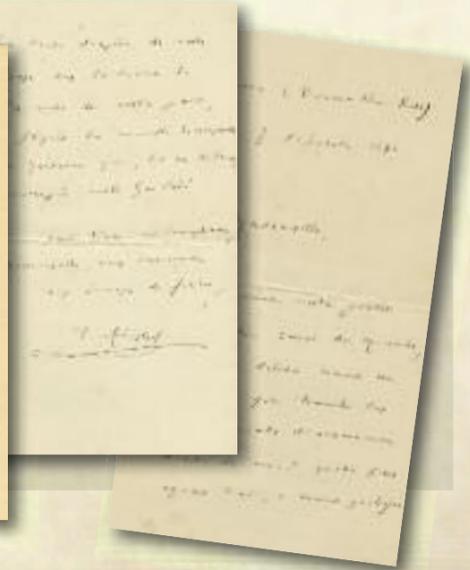
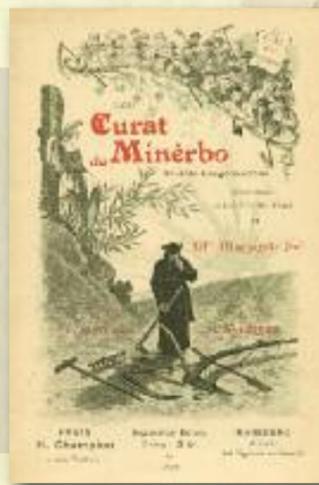
Égéries félibréennes

Dans la première moitié du XIX^e siècle, les femmes prennent part aux grands courants intellectuels et littéraires du siècle. Dans le Midi, elles participent au mouvement de renaissance de la langue et de la littérature d'Oc : le Félibrige. Elles n'y sont pas toutefois très nombreuses. En 1876, elles ne représentent que 2 % des mainteneurs, et 5 % en 1913.

Parmi les plus célèbres, citons la Narbonnaise Marguerite Sol (1867-1950) qui publie en 1892 une nouvelle *Lou curat de Minërbo*, œuvre qui lui vaut les félicitations de Frédéric Mistral. Elle est la seule femme parmi les sept fondateurs de l'*Escolo audenco*, qui regroupe en 1892 l'ensemble des félibres audois.

Lou curat de Minërbo, œuvre de Marguerite Sol publiée en 1892, et lettre autographe de Frédéric Mistral à l'auteur, 7 octobre 1890

Archives départementales de l'Aude, N° 591



Femme

EN PAYS D'AUDE

En quête de reconnaissance

Dans le monde de l'art comme dans celui de la littérature, les femmes ont du mal à se faire reconnaître une juste place.

Les femmes peintes par une femme, Marie Petiet

Marie Petiet (Limoux, 1854-La Bezole, 1893), d'une famille d'artistes et d'amateurs d'art, apprend à dessiner et à peindre très jeune. De 1867 à 1877, elle exécute des copies de tableaux des grands maîtres du XVII^e siècle. C'est durant cette période d'apprentissage qu'elle réalise en 1872 sa première création originale : *Autoportrait au chevalet*. À partir de 1877 et jusqu'en 1883, Marie suit à Paris les enseignements des peintres Hector Leroux et Jean-Jacques Henner, au sein de « l'atelier des Dames », qui regroupe une dizaine de jeunes femmes. Entre 1877 et 1890, Marie Petiet expose 17 toiles au Salon des artistes français. Les tableaux de l'artiste limouxine représentent essentiellement des gens du peuple et les personnes de son proche entourage, auxquels elle donne vie avec une grande sensibilité. Après avoir épousé le peintre Etienne Dujardin-Beaumetz en 1886, Marie Petiet décède prématurément en 1893.



Autoportrait au chevalet par Marie Petiet, 1872
Musée Petiet de Limoux



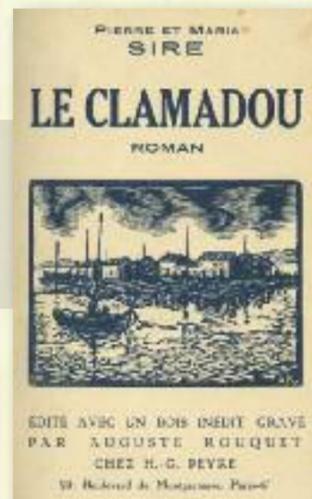
Portrait de Maria Sire, pastel d'Achille Laugé
Collection particulière

Maria Sire, l'écriture à quatre mains

Fille d'instituteurs et institutrice elle-même, Maria Nougès (Montredon-des-Corbières, 1897-Carcassonne, 1960) appartient au mouvement intellectuel carcassonnais de l'entre-deux-guerres, illustré par René Nelli, Joë Bousquet et Ferdinand Alquié. En 1919, elle épouse Pierre Sire, instituteur lui aussi. Dans les années 1930, le couple commence une étonnante carrière littéraire avec des ouvrages (*L'homme à la poupée* 1931, *Le Clamadou* 1935) écrits à quatre mains. Comme Maria elle-même, les héroïnes de ces romans sont des femmes libres qui trouvent leur émancipation dans une vie professionnelle réussie et dans un engagement intellectuel et social sans faille. En 1938, Maria et Pierre font partie du groupe des fondateurs de *Folklore*, nouvelle revue d'ethnographie, où ils rapportent le résultat de leurs collectes orales. Enfin, au cours de la Seconde Guerre mondiale, ils contribuent à la rédaction de « *Le Génie d'Oc et l'homme méditerranéen* », emblématique numéro des *Cahiers du Sud*.

Le Clamadou, roman de Pierre et Maria Sire, édité avec un bois gravé d'Auguste Rouquet, 1935

Archives départementales de l'Aude, 6 JJ 4/487



Magali, « la femme aux 100 romans »

Jeanne Philbert (Limoux, 1898-Narbonne, 1986) s'illustre sous le nom de Magali dans le roman sentimental, aussi appelé « roman rose ». Elle mène une vie libre, conduit des automobiles et se passionne pour l'aviation. En 1926, elle épouse Marcel Idiers, écrivain d'origine belge auprès de qui elle se forme. En 1927, elle publie *Le jardin enchanté* sous le pseudonyme de Magali qu'elle doit au poète Frédéric Mistral. Le succès immédiat de l'ouvrage lui vaut d'être couronnée par le premier prix Max du Veuzit. Très vite, elle dispute à Delly la prédilection d'un vaste public féminin, friand d'aventures à l'eau de rose. Débute alors une incroyable carrière littéraire. Dès 1929, elle entre dans la célèbre collection blanche des Editions Taillandier, ce qui lui assure de confortables revenus. Elle joue un rôle important dans les mouvements de Résistance. La guerre terminée, elle poursuit ses activités littéraires. Sa production lui vaut le surnom de « femme aux 100 romans ». Elle utilise d'ailleurs près d'une dizaine de pseudonymes féminins ou masculins et est à la tête d'un véritable « atelier d'écriture » comprenant de nombreux collaborateurs. Sa célébrité ne connaît pas d'interruption jusqu'aux années 1970.

Femme EN PAYS D'AUDE

Travail et famille

Les femmes ont toujours travaillé. On ne saurait en effet considérer comme « travailleuses » que les ouvrières et les employées salariées et rejeter dans l'ombre le travail domestique des « femmes au foyer ».

Avant la révolution industrielle

Au Moyen Âge comme à l'époque moderne, l'entreprise familiale est au cœur de l'activité économique, à la ville comme à la campagne. Hommes et femmes ont des domaines de compétences spécifiques, avec des possibilités d'interpénétration. Aux femmes, sont réservés les « soins de l'intérieur » : famille et maison, jardin et production domestique, petit bétail ; leur compétence s'étend aussi aux métiers du textile, de l'alimentation et du petit commerce.

À la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, le textile constitue la première activité industrielle des pays d'Aude. Les femmes sont généralement exclues de la direction des manufactures, à l'exception de quelques veuves. En revanche, elles sont nombreuses à effectuer les travaux requis pour la transformation de la laine (laveuses, fileuses, épotoyeuses). Les femmes, dont l'activité réclame moins de qualifications, ont des salaires relativement bas (6 à 8 sous par jour tandis que les hommes qui font un travail pénible gagnent environ 20 sous).



Reglement concernant les poissonniers et poissonnières, établi par le bureau de police de la ville de Montpellier, 7 avril 1693
A. D. Aude, C. 1307

Au XIX^e siècle, une agriculture toujours dominante

En instaurant le Code civil en 1804, Napoléon Bonaparte place la femme en situation de minorité : elle ne peut exercer de profession sans l'autorisation de son mari.

Au XIX^e siècle, dans l'Aude, comme partout en France, l'agriculture reste l'activité économique principale. Les femmes sont employées, au sein de la cellule familiale, aux travaux des champs. Dans la viticulture, les femmes sont cantonnées aux tâches « périphériques » : distribution de fumure, traitements, ramassage des sarments, coupe des raisins. La présence des femmes est interdite dans l'espace réservé à l'élaboration du vin. Les hommes justifient cette répartition sexuée des tâches en mettant en avant la piètre qualité du travail féminin, ce qui leur permet d'expliquer l'inégalité des salaires. Les syndicats ne s'émeuvent guère de cette injustice.

Dans l'industrie textile, les femmes sont elles aussi employées à des salaires inférieurs à ceux des hommes. En 1836, dans une filature de Carcassonne, le salaire moyen payé pour une journée de 12 heures se monte à 1,47 f pour un homme et 1,13 f pour une femme. Dans l'industrie

chapelière, en Haute-vallée de l'Aude, au début du XX^e siècle, le salaire des femmes n'atteint parfois même pas la moitié du salaire de l'homme. Les femmes ne s'indignent pas du salaire qui leur est concédé mais, en revanche, prennent leur part du combat social : ainsi, à Espérasa en 1910, plus de 200 femmes et enfants se couchent dans la rue devant les chevaux pour éviter le déménagement de l'usine Bourrel.

Des professions se développent, considérées comme en adéquation avec les compétences « naturelles » attribuées aux femmes : soigner et éduquer. C'est ainsi qu'à côté des ordres religieux féminins, apparaît, de en plus nombreux, du personnel féminin laïc : institutrices, infirmières, sages-femmes. Mais, en raison de l'inégalité des cursus secondaire et universitaire, les filles se voient refuser l'accès à certaines professions : en 1875, première femme docteur en médecine ; en 1900, première femme avocat.



Sortie des usines Lamourelle, spécialisées dans la récupération et le tri des chiffons (pour transformation en pâte à papier), à Carcassonne en 1902
Collection Cuin



La marchande d'oranges par Marie Periet, s. d. [vers 1880]
Musée Periet de Limoux

Femme

EN PAYS D'AUDE

En marche

vers l'égalité professionnelle

La vie des femmes est jalonnée d'évènements qui ne sont pas sans influence sur leur activité professionnelle : le mariage, la naissance des enfants. En 1900, la loi Engerand accorde aux femmes le droit à un congé maternité de 8 semaines (sans traitement) et les protège de toute rupture de leur contrat de travail.



Diplôme d'honneur décerné par le Conseil général de l'Aude à Marie Cassinol, cultivatrice à Castelnaudary, pour avoir assuré la direction de sa ferme en l'absence de son mari sous les drapeaux, 31 mai 1919
A. D. Aude, 28 Dv 80/441

La Grande Guerre, un bouleversement dans la condition des femmes ?

Dès août 1914, 3 millions de femmes prennent la relève des travailleurs agricoles partis sur le front. Alors que le conflit s'embourbe, les femmes investissent tous les secteurs de l'économie : usines, hôpitaux, transports en commun, écoles. Le ministère de la Guerre incite

Salaire horaire des ouvriers et ouvrières agricoles employés dans le domaine de la Madeleine, commune de Carcassonne, semaine du 19 au 24 juillet 1915
A. D. Aude, 83 J 239

les directeurs d'usine à embaucher des femmes mais cela ne va pas sans difficultés : méfiance de certains patrons, inquiétudes des syndicats qui ont peur d'une main d'œuvre trop docile ; craintes de l'Église qui ne souhaite pas que la femme quitte son foyer. À la fin du premier conflit, le retour des soldats démobilisés donne un coup d'arrêt à la progression du travail féminin. Le retour au foyer s'accompagne de la mise en place d'une politique nataliste vigoureuse.

De l'entre-deux-guerres à 1945

Dans l'entre-deux-guerres, les femmes sont nombreuses à travailler en France (35 % de la population active). Les progrès de la scolarisation féminine leur permettent de se tourner davantage vers le secteur tertiaire. Toutefois, elles n'ont pas accès à tous les emplois. On voit apparaître des « métiers féminins », légitimés par des qualités dites « féminines » (méticulosité, esprit malléable...) : secrétariat et dactylographie. Des professions semblent leur être plus spécialement réservées, car relevant du rôle de mère de famille : enseigner, soigner, assister. Mais, là aussi, les femmes ont du mal à s'imposer : si elles peuvent être sages-femmes ou infirmières, elles ne s'affirment comme médecins ou pharmaciennes que très tard : dans l'Aude, 1^{er} diplôme de pharmacienne enregistré en 1926, 1^{er} diplôme d'une femme médecin en 1924.

Dans le cadre de la Révolution nationale mise en œuvre en juillet 1940 par l'État français, les femmes doivent limiter leurs activités à la maternité et à la vie du foyer.

Des progrès incontestables

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'activité féminine salariée s'accroît, jouant un rôle moteur dans l'émancipation des femmes. En 1975, sur 22 millions d'actifs, on compte 8 millions de femmes. En 2005, les femmes constituent près de la moitié de la population active. Mais ces progrès ont leurs limites : les femmes sont maintenues encore trop souvent dans des emplois répétitifs, mal rémunérés et sans perspective de carrière. Pourtant, le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 stipule que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Et de multiples dispositions législatives (lois de 1972, 1975, 2001, 2006, 2011) sont venues par la suite conforter ce principe.



Extrait de Le Document, n°3, avril 1935
A. D. Aude, 3 J 2895/1

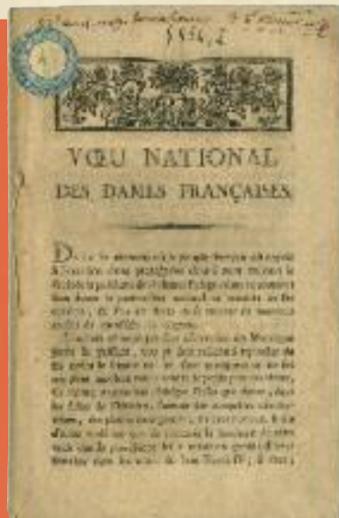
Femme

EN PAYS D'AUDE

Devenir citoyennes

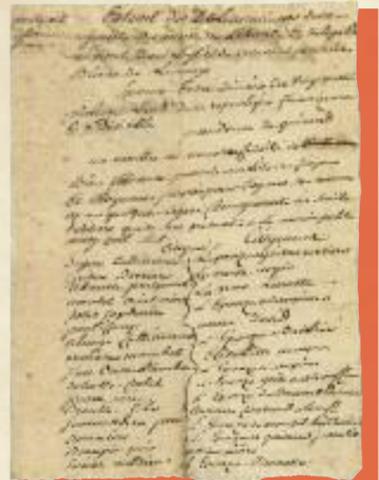
Dès la Révolution française, les femmes s'investissent dans la vie de la Cité sans pour autant parvenir à se faire reconnaître le droit de citoyenneté.

Exclues de la Cité...



Vœu national des dames françaises, s. d. [1789]
A. D. Aude, 3 J 2287

Dès la convocation des États généraux en 1788, des femmes revendiquent, le droit de donner leur avis politique : « Étant démontré... qu'un noble ne peut représenter un roturier ni celui-ci un noble, de même un homme ne pourrait avec équité représenter une femme ». Les femmes prennent une part active aux événements et militent au sein des sociétés et des clubs révolutionnaires. Marie Gouze (1748-1793), connue sous le nom d'Olympe de Gouges, publie le 14 septembre 1791 la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Démarquant dans sa forme la Déclaration de 1789, ce texte militant a pour but de rappeler que les droits de l'homme se déclinent au féminin. Elle est exécutée en novembre 1793 pour « écrits attentatoires à la souveraineté du peuple ».



Délibération de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Limoux proposant une liste de citoyens et de citoyennes pour constituer l'Agence de secours, 12 février 1794
A. D. Aude, 9 L 236

Jeanne la Noire, héroïne ou victime Une émeute contre les « accapareurs »

Jeanne Establet (née vers 1736 à Caux), dite la Noire (*Negro*) est condamnée à mort le 22 décembre 1792 par le tribunal criminel du département de l'Aude, pour attroupement armé et séditieux et pour assassinat. L'écrivain romantique Edouard Ourliac (1813-1848) la transforme en héroïne de légende dans son roman *Jeanne-la-Noire*.

La récolte de 1792 s'annonce bonne mais le prix des grains monte, à la suite d'achats réalisés par des négociants du Lauragais qui exportent de grandes quantités de blé vers la Provence. Le peuple s'insurge contre ceux qu'il considère comme des « accapareurs ». Du 11 au 16 août 1792, des habitants des villages de la Montagne Noire bloquent au Pont-Rouge les barques chargées de grains, venant du Lauragais et qu'ils suspectent de fraude. Les autorités publiques, s'efforcent de maintenir l'ordre. Le 17 août, c'est l'émeute : les insurgés s'emparent d'armes au château comtal et se rendent au siège de l'administration départementale. Le procureur général syndic du Département est sauvagement massacré. L'administration ramène le calme en taxant le pain et en alimentant en grains le marché de la ville. En décembre 1792, trois prévenus (dont Jeanne Establet) passent en jugement et sont condamnés à mort.

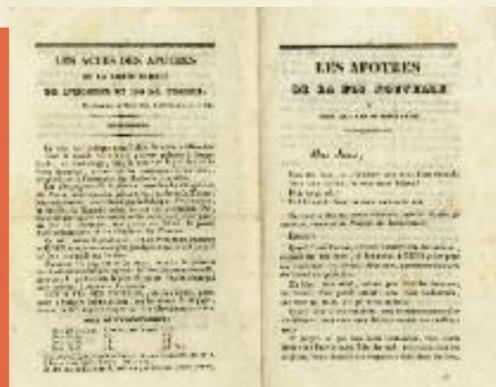


Jeanne la Noire sur l'échafaud
La Mosaïque du Midi, 1842
A. D. Aude, N°114/2

L'utopie saint-simonienne

Claude-Henri de Rouvroy (1760-1825), comte de Saint-Simon, économiste et philosophe, propose de donner de nouvelles bases à la société : une économie florissante, source de bien-être, et la fraternité sociale. Ses disciples parcourent la France et dès 1831, des missions sont envoyées dans le Midi. La femme joue un rôle essentiel dans leur vision du bonheur universel, proclamant que le salut viendra de la « Mère », de la « Femme-Messie ».

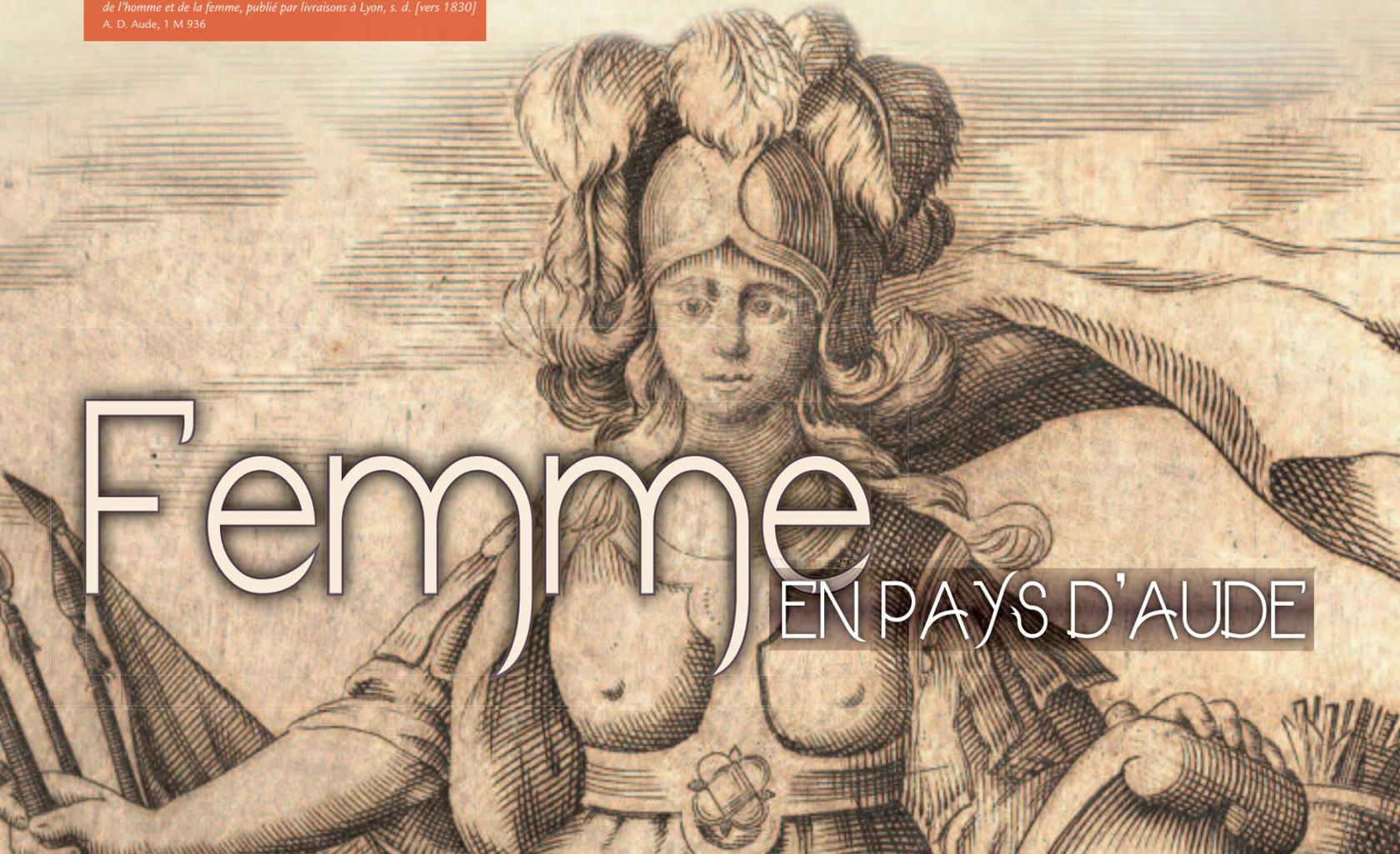
Dans la lettre qu'il envoie au ministre de l'Intérieur le 14 juin 1833, le préfet de l'Aude rapporte l'entrevue qu'il a eue avec un jeune saint-simonien, Moïse Retouret. Il ironise : « il pense que les femmes finiront par être préfets, docteurs, députés, voire même ministres. Voilà donc une nouvelle classe de concurrents qui nous menace, Monsieur le Ministre, si l'apôtre Moïse Retouret triomphe ».



Prospectus pour la diffusion de l'ouvrage
Les Actes des Apôtres de la sainte égalité de l'homme et de la femme, publié par livraisons à Lyon, s. d. [vers 1830]
A. D. Aude, 1 M 936

Femme

EN PAYS D'AUDE



Le combat

des suffragistes

La Seconde République adopte en 1848 le suffrage « universel », qui n'a d'universel que le nom puisqu'il exclut les femmes.

Femmes insurgées en 1871

Quelques femmes (notamment Jeanne Deroin en 1849) réclament en vain l'égalité politique et civile des deux sexes. Les efforts en 1851 du député socialiste Pierre Leroux pour faire reconnaître aux femmes le droit de vote sont accueillis par des rires et des railleries.

Lors du siège de la capitale par les armées prussiennes, la Commune, proclamée à Paris le 28 mars 1871, bâtit un projet de gouvernement socialiste. Les femmes sont très impliquées dans le mouvement, luttant pour obtenir l'égalité sociale. Présidente du Comité républicain de vigilance des citoyennes du 18^e arrondissement, Louise Michel incarne la Commune, tant par ses prises de positions politiques que par sa participation à la lutte armée.

Le 24 mars 1871, à l'exemple de Paris, la Commune révolutionnaire de Narbonne s'organise avec à sa tête le républicain Emile Digeon. Celui-ci est conscient du rôle que les femmes peuvent jouer dans le mouvement socialiste, même s'il ne les voit pas participer aux assemblées élues et les cantonne à l'éducation politique de leurs enfants. Le 31 mars 1871, l'envoi de troupes militaires à Narbonne entraîne la chute de la Commune. Des arrestations ont lieu. Sur 17 inculpés présents au procès à Rodez, on compte 2 femmes, des « femmes héroïques, femmes dignes des enfants de Sparte » (Émile Digeon). Tous les accusés sont acquittés. Mais la presse réactionnaire moque ces « créatures », qui perdent toute féminité en embrassant les combats politiques, ces « pétroleuses » dénommées ainsi car on voit en elles des incendiaires en puissance.



Femmes au club à Paris, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois
Le Monde illustré, 20 mai 1871



Excelsior, 13 décembre 1910
A. D. Aude, 1159 PER 2

Le dur combat des suffragistes de 1878 à 1914

À partir de 1878, les militantes suffragistes s'organisent en France, autour notamment d'Hubertine Auclert qui fonde la Société pour le droit des femmes, dont le programme peut se résumer ainsi : « l'accession de la femme mariée ou non à la plénitude des droits civils et politiques, aux mêmes conditions légales que l'homme ». Les militantes multiplient et diversifient les stratégies. Même si la société continue dans l'ensemble à voir dans le suffragisme un mouvement extrémiste, l'opinion publique commence à s'y intéresser. Dans l'Aude, il semble que la lutte pour les droits des femmes est alors inexistante.

Cécile Bourrel, martyre de la cause viticole

Archives départementales de l'Aude, 13Dv001

Entre le 11 mars et le 9 juin 1907, 13 villes et villages du Languedoc sont le théâtre de manifestations de plus en plus suivies. Toute une population, hommes, femmes et enfants, se mobilise face à la crise viticole (due à la fraude et à la mévente du vin). Le 20 juin 1907, à Narbonne, à la suite d'une tentative de lynchage, les soldats, chargés du maintien de l'ordre, tirent sur la foule. Au nombre des 5 personnes atteintes mortellement, figure une jeune fille de 22 ans, Cécile Bourrel, venue ce jour-là à Narbonne. Ses obsèques se déroulent dans l'après-midi du 21 juin. Plus de 10 000 personnes suivent le convoi tandis que 20 000 autres sont massées sur les trottoirs. Par son jeune âge et son innocence, Cécile Bourrel devient un symbole de la terrible répression qui frappe les viticulteurs en colère.



Dans les premières années du XX^e siècle, l'image des féministes tend à se modifier : la femme citoyenne n'est plus systématiquement assimilée au radicalisme politique ; les suffragistes font valoir que bien des nations ont déjà accordé le droit de vote aux femmes. Deux propositions de loi, visant à donner le droit de vote aux femmes, sont débattues, l'une en 1901, l'autre en 1905, sans toutefois avoir de suite. En 1909, Jeanne Schmahl fonde l'Union française pour le suffrage des femmes.

Femme

EN PAYS D'AUDE

Le suffragisme conquiert l'opinion

Lors des élections législatives des 26 avril-10 mai 1914, des suffragettes manifestent à Paris, réclamant le droit de vote et l'éligibilité. Mais dès août 1914, après la déclaration de guerre, les militantes décident d'abandonner provisoirement la lutte pour leurs droits et de se consacrer à l'effort de guerre.



Prospectus de l'Union française pour le suffrage des femmes, 1924
A. D. Aude, 1 M 48

Après la Grande Guerre

À partir de 1919, le suffrage féminin, que l'opinion publique considère plutôt avec sympathie, est l'objet de débats fréquents au parlement et semble désormais accessible. En mai 1919, la Chambre des députés par 344 voix pour et 97 voix contre, décide d'accorder aux femmes le droit de vote et l'éligibilité. Mais le Sénat s'y oppose en 1922 (156 voix contre ; 134 voix pour). Les adversaires du vote des femmes mettent en avant les dangers que ferait courir à la République le cléricisme féminin : elles deviendraient majoritaires dans un corps électoral décimé par le conflit et ne sont pas suffisamment préparées à l'exercice des droits politiques. Entre 1919 et 1933, 24 propositions de loi en faveur du vote féminin sont déposées à la Chambre des députés ; 3 sont déposées au Sénat. Mais celui-ci reste dans sa majorité hostile à toute réforme. Peu à peu, toutefois, l'adhésion au suffrage féminin gagne du terrain : l'évolution de la condition féminine (part importante de la population active, payant des impôts à l'instar des hommes) y est pour beaucoup.

Entre 1933 et 1936, 11 nouvelles propositions sont déposées à la Chambre des députés ; elles proviennent aussi bien de la droite que de la gauche. En mai 1936, le Front populaire arrive au pouvoir et trois femmes entrent au gouvernement de Léon Blum : Cécile Brunshvicg (1877-1946), Irène Joliot-Curie (1897-1956) et Suzanne Lacore (1875-1975) nommées sous-secrétaires d'État. C'est une première en France. Cette victoire féministe est de courte durée. En juin 1937, le nouveau gouvernement dirigé par le radical Camille Chautemps est composé exclusivement d'hommes.

L'essor du fascisme et la montée des périls font passer au second plan la lutte pour le droit de vote. En juillet 1940, la République laisse la place à l'État français. Le retour à des valeurs traditionnelles, restaurant la famille et la puissance maritale, vise à réintégrer la femme dans la sphère domestique. Le suffrage universel est aboli.

Femmes en Résistance

Dès 1940, les femmes entrent en Résistance. Si leur rôle est moindre dans l'action directe, les sabotages ou les maquis, les femmes agissent efficacement comme agents de liaison, transmettant les ordres, faisant du renseignement. Lucienne Julien (alias Madeleine), professeur au cours complémentaire Jean Jaurès à Narbonne, prend part à la diffusion de tracts du mouvement « Combat » et rend visite aux familles des internés administratifs, leur apportant une aide financière. L'institutrice Françoise Maury, épouse de Lucien Maury, chef du maquis de Picaussel, est agent de liaisons. Rose Hernandez-Beauviel l'est aussi ; elle est également secrétaire des Mouvements Unis de la Résistance. Violette Monnier fait parvenir les renseignements à l'opérateur radio qui les transmet à Londres. Au sein de la 5^e brigade des guerilleros espagnols, trois femmes (Rafaële Soro, Mercedes Nuñez et Maria Villacampa) font office d'agents de liaisons.

Les femmes assurent également le ravitaillement des résistants et les soutiennent dans leur action en logeant et nourrissant des clandestins, en soignant les blessés du maquis comme le fit Mlle Baisset à Picaussel. Elles participent aussi à des actions plus directes. Dès janvier 1941, Evelyne Peyronel, alias Jacqueline, fait office de passeur, permettant à des centaines de clandestins de gagner l'Espagne. Ces femmes ont parfois payé un lourd tribut à leur engagement : elles furent arrêtées, torturées, déportées comme Mercedes Nuñez à Ravensbrück, ou exécutées comme les deux femmes martyres de Baudrigues demeurées à ce jour inconnues.



Le ministère Léon Blum à l'Élysée. La seule femme présente sur la photographie est Madame Suzanne Lacore.
L'illustration, n° 4367, 13 juin 1936
A. D. Aude, 1206 PER 72

Femme

EN PAYS D'AUDE

La conquête

de l'égalité

Le vote a-t-il été octroyé aux femmes en récompense de leur rôle dans la Résistance, comme on se plaît à le dire ? Il ne semble pas que ce soit le cas. Dès 1942, le général de Gaulle prévoit de faire cette réforme lors de la libération de la France.

Le droit de vote, enfin...

L'ordonnance du 21 avril 1944, votée par l'Assemblée consultative provisoire à Alger, décrète l'égalité politique des hommes et des femmes. Les Françaises (12 millions d'électrices) votent pour la 1^{re} fois le 29 avril 1945 aux élections municipales, puis les 23-30 septembre 1945 aux élections cantonales et enfin le 21 octobre 1945 aux élections à l'Assemblée constituante. Ces scrutins voient confirmer l'évolution politique de l'Aude : succès du parti socialiste au détriment du parti radical-socialiste.

Les résultats des élections dans l'Aude témoignent des difficultés que les femmes rencontrent pour se faire une place dans le monde politique. Sur les 442 communes, seules 158 présentent des candidatures féminines, soit environ 35 % des communes. Au total, ce sont 123 conseillères municipales qui sont élues, ce qui place l'Aude dans la moyenne. Aux élections cantonales (septembre 1945), aucune candidature féminine n'est présentée dans l'Aude. Il faut attendre 1998 pour voir élire les premières conseillères générales dans ce département : Sylvie Astruc (PS), canton de Tuchan et Françoise Dubourdiou (Divers Droite), canton de Narbonne-est.

Aux élections à l'Assemblée constituante (octobre 1945), puis aux législatives (novembre 1946), aucune femme n'est élue député de l'Aude. Le Parti socialiste-SFIO est le seul à présenter une femme aux deux scrutins. Philippine Bataillé (Carcassonne, 1886-1974), épouse de Jean Crouzat, institutrice, s'engage très tôt dans le combat syndical (SNI) et politique (SFIO) et prend part à la Résistance. Placée sur les listes en dernière position en 1945 comme en 1946, elle n'est pas élue.

La place des femmes progresse mais encore trop lentement : moins de 7 % de femmes députées en 1946, moins de 12 % en 2002 et ce malgré la mise en œuvre de la parité en 1999-2000. La loi du 30 janvier 2007 (égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux), celle du 17 mai 2013 (conseillers départementaux élus au scrutin binominal mixte majoritaire) améliorent la situation. En 2012, 155 femmes sont élues députées, soit 26,86 % des effectifs du Palais Bourbon, ce qui place la France au 9^e rang en Europe. Marie-Hélène Fabre (PS) est la première femme députée de l'Aude (circonscription de Narbonne). Gisèle Jourda (PS), élue le 28 septembre 2014, est la première femme sénatrice de l'Aude.



Profession de foi du parti SFIO, élections à l'Assemblée constituante, 21 octobre 1945
A. D. Aude, 24 W 6

Le Mouvement de libération des femmes

Dans *Le Deuxième Sexe* (1949), Simone de Beauvoir considère que, pour échapper au destin qui lui est imposé par l'éducation et la société, la femme doit obtenir l'indépendance économique et la faculté d'assumer la maternité en toute liberté. C'est chose faite après le vote de la loi Neuwirth (1967) légalisant la contraception puis de la loi Veil (1975) légalisant l'interruption volontaire de grossesse. Cette législation est obtenue après de rudes combats menés notamment par le Mouvement de libération des femmes (MLF).

Héritier de groupes de femmes spontanément constitués en France dès 1967, le Mouvement de libération des femmes naît en 1970. Se voulant apolitique, il n'a qu'un objectif : faire entendre la parole des femmes. Brocardé par ses ennemis, desservi parfois par ses excès, le MLF parvient toutefois à faire évoluer les stéréotypes et contribue à l'émancipation féminine.

À son arrivée au pouvoir en 1981, François Mitterrand crée un ministère des Droits de la femme confié à Yvette Roudy (1981-1986). Dès lors, sont votées différentes lois pour la promotion de la femme dans la société : création d'une journée de la femme le 8 mars (1982), remboursement de l'interruption volontaire de grossesse (1982), égalité professionnelle (1983), modification du régime successoral (1985), institution de l'autorité parentale conjointe (1987).



Femme

EN PAYS D'AUDE